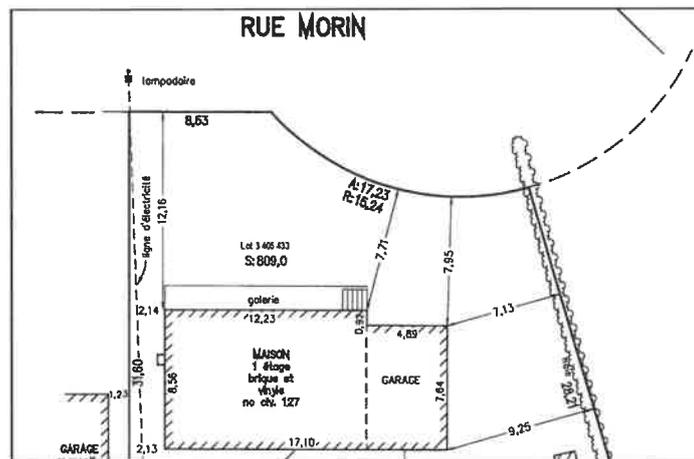




AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

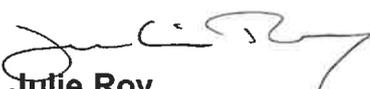
La soussignée donne avis public que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui sera tenue à 19h30, le mardi 2 juillet 2024, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, à La Présentation, le Conseil municipal doit statuer sur une demande de dérogation mineure relative à la marge de recul avant du bâtiment résidentiel sis au 127, rue Morin.

La demande concerne la marge de recul avant du bâtiment principal sis au 127, rue Morin (lot 3 405 433). Le bâtiment principal existant est implanté à une distance de 7,71 mètres de l'emprise du chemin public. La grille de spécification de la zone H-116, constituant l'annexe C du règlement d'urbanisme numéro 06-81, spécifie que la marge de recul avant minimale doit être de 9 mètres. La demande vise donc à régulariser l'implantation du bâtiment principal avec une marge de recul avant de 7,71 mètres, comme illustré sur l'extrait du certificat de localisation suivante :



Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de la consultation publique qui sera tenue lors de la séance du Conseil municipal du 2 juillet 2024, à compter de 19h30 heures au Bureau municipal (772, rue Principale, La Présentation, Qc, J0H 1B0).

DONNÉ À LA PRÉSENTATION, CE 14 JUIN 2024


Julie Roy
Greffière-trésorière adjointe